

INFORMATIONS GENERALES

1. CONDITIONS D'ACCUEIL

L'unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO) accueille des patients qui ne nécessitent plus de soins hospitaliers, mais sont en attente d'une place dans un EMS ou ont besoin, en vue de leur retour à domicile, de prestations de soins stationnaires pour améliorer leurs compétences ou pour permettre d'organiser à domicile la mise en place d'un dispositif adéquat de soins et d'accompagnement social. La durée de séjour maximale dans l'UATO est de 3 mois.

2. PRESTATIONS

L'UATO met au service du résident un personnel qualifié qui assure les prestations usuelles d'un EMS. Elle dispose en outre d'une équipe formée en rééducation, ainsi que d'une infirmière de liaison qui effectue la coordination avec les EMS fribourgeois ainsi qu'avec les organismes responsables du dispositif des soins et de l'accompagnement social à domicile.

Le personnel soignant de l'UATO prodigue au résident les **prestations de soins et d'accompagnement** (soins de base, préventifs, thérapeutiques et relationnels,) requises par son état. Les **prestations médicales** sont effectuées par le médecin répondant de l'UATO.

Les **prestations socio-hôtelières** comprennent :

- la mise à disposition d'une chambre agencée et l'utilisation des locaux communs ;
- les repas (petit-déjeuner, repas de midi et du soir avec boissons et collations) ;
- le service hôtelier (entretien du linge lavable en machine pour lequel nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, ménage et service technique) ;
- l'utilisation des lignes téléphoniques internes ;
- pédicure et manucure
- les moyens auxiliaires tels que cadres de marche ou fauteuils roulants (modèles de base) ;
- la participation aux activités internes et courantes d'animation et aux activités religieuses.

Des **prestations supplémentaires** sont proposées au résident :

- transports privés effectués par l'UATO pour le résident, CHF 30.- ou taxi à ses frais ;
- marquage des habits: à l'entrée un forfait de CHF 120.- (comprend environ 60 étiquettes et le marquage), puis par la suite un forfait de CHF 10.50 + CHF 2.70 la pièce. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte lorsque la famille note elle-même les vêtements,
- coiffeur
- nettoyage chimique (une majoration sera incluse pour couvrir les frais)
- travaux de couture CHF 70.- de l'heure ou CHF 37.- jusqu'à une demi-heure;
- consommations à la cafétéria et repas de midi au restaurant pour les proches ;
- participation à des sorties ;
- courses dans les commerces de la place pour le compte du résident, CHF 20.-
- TV, radio et Internet à Fr. 0,90/jour.



Niveau RAI	Groupe Iso Ressources	AOS Assurance Oblig. Soins	SPS Pouvoirs publics	Montant AOS/SPS Total	Pension logement Résident	Accompagnement Résident	Montant Résident Total
UATO 2022		2022	2022	2022	2022	2022	2022
1	PA0	9.60	2.40	12.00	105.00	8.50	113.50
2	PA1	19.20	14.80	34.00	105.00	8.50	113.50
3	BA1	28.80	27.20	56.00	105.00	76.00	181.00
3	PA2	28.80	27.20	56.00	105.00	76.00	181.00
4	BA2	38.40	41.60	80.00	105.00	76.00	181.00
4	IA1	38.40	41.60	80.00	105.00	76.00	181.00
5	CA1	48.00	52.00	100.00	105.00	76.00	181.00
5	PB1	48.00	52.00	100.00	105.00	76.00	181.00
5	PB2	48.00	52.00	100.00	105.00	76.00	181.00
6	BB1	57.60	61.40	119.00	105.00	76.00	181.00
6	BB2	57.60	61.40	119.00	105.00	76.00	181.00
6	IA2	57.60	61.40	119.00	105.00	76.00	181.00
6	IB1	57.60	61.40	119.00	105.00	76.00	181.00
6	PC1	57.60	61.40	119.00	105.00	76.00	181.00
6	PC2	57.60	61.40	119.00	105.00	76.00	181.00
7	CA2	67.20	73.80	141.00	105.00	76.00	181.00
7	IB2	67.20	73.80	141.00	105.00	76.00	181.00
7	PD1	67.20	73.80	141.00	105.00	76.00	181.00
7	SE1	67.20	73.80	141.00	105.00	76.00	181.00
8	CB1	76.80	86.20	163.00	105.00	76.00	181.00
8	PD2	76.80	86.20	163.00	105.00	76.00	181.00
8	RLA	76.80	86.20	163.00	105.00	76.00	181.00
8	RMA	76.80	86.20	163.00	105.00	76.00	181.00
9	CB2	86.40	95.60	182.00	105.00	76.00	181.00
9	CC1	86.40	95.60	182.00	105.00	76.00	181.00
9	PE1	86.40	95.60	182.00	105.00	76.00	181.00
9	RMB	86.40	95.60	182.00	105.00	76.00	181.00
9	SSA	86.40	95.60	182.00	105.00	76.00	181.00
10	PE2	96.00	105.00	201.00	105.00	76.00	181.00
10	RLB	96.00	105.00	201.00	105.00	76.00	181.00
11	CC2	105.60	114.40	220.00	105.00	76.00	181.00
11	SE2	105.60	114.40	220.00	105.00	76.00	181.00
11	SSB	105.60	114.40	220.00	105.00	76.00	181.00
12	RMC	115.20	134.80	250.00	105.00	76.00	181.00
12	SE3	115.20	134.80	250.00	105.00	76.00	181.00
12	SSC	115.20	134.80	250.00	105.00	76.00	181.00

Les tarifs se basent en 2022 sur le degré RAI (resident assessment instrument) pour la part des soins et sur le degré RUG (groupe iso-ressources en matière de soins) pour l'accompagnement. Ces deux degrés sont déterminés en fonction des résultats de l'évaluation du résident faite par le personnel soignant (sur 14 jours) lors de l'entrée dans l'établissement, en cas d'hospitalisation ou de changement significatif de l'état de santé du résident.

Les besoins en soins et accompagnement, l'état physique et psychique de la personne sont évalués et consignés sur le « Formulaire de soins RAI/RUG pour la caisse maladie » lors d'entretiens et dans le cadre des soins. On notera des informations concernant les capacités et limitations corporelles et cognitives, les capacités de communication et de vision, l'état cutané, les occupations préférées, les médicaments ainsi que les thérapies et traitements. Le résident ou le responsable administratif est informé de chaque évaluation.

Degré RAI (resident assessment instrument)

Il y a 12 degrés RAI déterminant le prix des soins. Ce montant est facturé à l'assurance et à l'Etat.

Degré RUG (groupe iso-ressources en matière de soins)

Il y a 36 groupes RUG. Le montant est en totalité à la charge du résident.

Les prestations supplémentaires (coiffeur, travaux de couture, lavage à la main, nettoyage chimique...) sont facturées en sus.

Les médicaments sont transmis à l'EMS par la pharmacie externe et sont stockés, de manière individuelle, par le personnel soignant dans un endroit approprié ; ils sont facturés par la pharmacie à l'assureur-maladie du résident.

En cas de sortie, de changement de traitement ou de décès, le solde des médicaments est remis au résident ou à son représentant.

La Providence décline toute responsabilité en cas d'achat et de prise de médicaments non prescrits par le médecin et non fournis par l'EMS.

La note d'honoraires du médecin, les frais relatifs à la consultation de médecins extérieurs, les frais d'analyses de laboratoire ou de radiologie, d'ergothérapie et de physiothérapie ne sont pas compris dans les coûts mentionnés ci-dessus. Ces montants sont pris en charge par les assurances maladie (avec une franchise de 10 % de max. Fr. 700.- par année).

COUVERTURE DES FRAIS LIES AU SEJOUR DANS L'UATO

Le coût du séjour à charge du résident est couvert par ses ressources personnelles, à savoir la rente AVS, la rente de la caisse de pension, les revenus de sa fortune ainsi qu'une éventuelle rente d'impotence.

A défaut de ressources suffisantes, le résident peut bénéficier des prestations complémentaires et/ou d'une subvention cantonale pour les frais d'accompagnement (si minimum 2 ans de domicile légal dans le Canton de Fribourg).

Le droit aux prestations complémentaires est déterminé en fonction de divers éléments tels que revenus, fortune et situation de logement. Une demande de prestations complémentaires doit, dès lors, être déposée auprès de la Caisse de compensation accompagnée des documents suivants :

- photocopie du livret de famille ou du permis d'établissement
- certificat d'assurance-maladie
- attestations de rente AVS et de versement d'autres rentes (rente d'impotence, caisse de pension,...)
- attestations bancaires et/ou postales (au 31 décembre de l'année précédente)
- dernier avis de taxation fiscale
- bail à loyer avec attestation d'un versement récent ou acte notarial en cas de droit d'habitation ou viager

3. RENSEIGNEMENTS

Service de liaison du HFR

Madame Carmen Vermot

Service de liaison

Tél. 079 / 529 92 51

Tél. 026 / 359 22 50

Carmen.Vermot@h-fr.ch

EMS La Providence

Rue de la Neuveville 12

1700 Fribourg

Tél. 026 / 359 20 50

fax 026 / 359 20 10

uato@providencefr.ch